

Avignon, le 14 juin 2024

Le Président

A

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demouque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Gaëlle RAUX
04 65 20 00 18
retraite@cdg84.fr

Circulaire n°24-27

Objet : Retraite – Nouvelle offre de service CNRACL

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse des Dépôts, celle-ci nous a fait part du déploiement de **la nouvelle offre de services au titre des demandes de départ à la retraite**. Le principal objectif étant de moderniser l’outil actuel PEP’S relatif à l’instruction et au suivi des dossiers de retraite des agents des collectivités, et notamment par :

- Une simplification des états des dossiers,
- Un compte famille (Conjoint/enfant/handicap),
- Une mise à jour simplifiée du CIR (Compte Individuel Retraite),
- La gestion de plusieurs processus en simultané,
- Une ergonomie intuitive,
- L’édition d’un décompte complet et accessible...

➡ Aussi, pour permettre le déploiement des nouvelles fonctions du site, il nous a été communiqué un **rétroplanning** que vous trouverez ci-après :



La reprise de l'instruction habituelle des dossiers reprendra début juillet sur le site PEP'S.

➔ Nous vous précisons que cette nouvelle offre de service s'accompagne de **l'arrêt de l'instruction** des dossiers de type :

- **Qualification des CIR**
- **Demandes d'Avis Préalables**

IMPORTANT

En effet, le déploiement de la DSN (Déclaration Sociale Numérisée) permet aujourd'hui de remplacer les campagnes annuelles des cohortes par des remontées de données carrières mensuelles pour chaque agent. La Caisse de dépôts a donc fait le choix de mettre fin aux Qualification des CIR.

De plus, cette nouvelle offre de service propose un simulateur plus performant, qui vient à lui seul estimer de manière fiable le droit aux départs anticipés (carrière longue, catégorie active etc.). Il a donc été fait le choix de stopper l'instruction des demandes d'Avis Préalables.

➔ Nous vous informons également que, contrairement à la version précédente, le CDG84 aura accès aux dossiers de vos agents **uniquement depuis votre espace collectivité, via la délégation « multicomptes »**. Cette fonctionnalité permet de procéder simultanément aux contrôles et/ou modifications nécessaires avant transmission à la CNRACL. Sans cette délégation, le CDG84 ne pourra pas intervenir dans le traitement de vos dossiers.

Il vous sera proposé très prochainement une FAQ ainsi qu'un « pas à pas » du nouvel outil afin de vous aider dans vos futures démarches.

Dans l'attente, le Pôle Appui aux collectivités se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

